



retard dans le paiement du salaire.

Par **kkali**, le **21/04/2011** à **13:45**

Bonjour,

le mois dernier mon patron m'a payé en retard, le 17 du mois....

J'ai eu 70 euros d'Agios. Je suis travailleur Etam dans une société rattaché à la convention Syntec.

Quels sont mes droits pour déjà me faire rembourser mes Agios, et éventuellement, puis-je demander des dommages et intérêts....???

Puis-je rompre mon contrat de travail? Le non paiement du salaire en temps voulu n'est-il-pas considéré comme une faute grave de la part de l'employeur?

Très cordialement.

Par **P.M.**, le **21/04/2011** à **15:55**

Bonjour,

Vous pourriez effectivement demander sur justificatif le remboursement des frais occasionnés...

Un retard de salaire isolé ne constitue pas une cause de prise d'acte de rupture du contrat de travail...